



Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n° 8188 du 28 juillet 2023 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant « Respect du RGPD par Ryanair ».

La CNPD est en charge de contrôler et de vérifier si les données soumises à un traitement sont traitées en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle est une autorité de contrôle indépendante et elle décide de l'opportunité des enquêtes qu'elle entreprend. Dans le cas d'affaires d'envergure européenne, ses travaux sont régis par le mécanisme de coopération et cohérence du RGPD.

La CNPD nous a confirmé que l'association « Noyb » a saisi l'agence espagnole de protection des données (en espagnol : Agencia Española de Protección de Datos, AEPD) concernant l'affaire mentionnée par l'honorable Député. Il appartient à l'AEPD d'apprécier quelle autorité de contrôle est compétente pour traiter la réclamation en question et quelle autorité de contrôle européenne est à considérer comme chef de file.

Elle indique qu'a priori l'autorité chef de file serait l'autorité irlandaise (en anglais : Data Protection Commission, DPC), étant donné que l'établissement principal de Ryanair est situé en République d'Irlande. La DPC serait alors en charge d'analyser et d'apprécier la conformité du traitement de données en question, y compris en ce qui concerne l'activité de Ryanair à Luxembourg ou dans d'autres États membres. Si un résident luxembourgeois introduisait une réclamation ayant un objet similaire auprès de la CNPD, celle-ci devrait alors transmettre la réclamation à son homologue irlandais.

Luxembourg, le 22 août 2023

Le Ministre des Communications et des Médias
(s.) Xavier BETTEL